Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20260505-DCM-05052026-9-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la délibération **35**

Séance du 5 mai 2026
Liste des délibérations publiée le 6 mai 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
Président : M Bruno JACOLIN
Secrétaire : M. Adrien GIMENEZ
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

Délibération cadre de délégation de signature des mécénats et des parrainages

Membres présents : Mmes et MM. JACOLIN, MOUSSA, ESCOFFIER, BAZAILLE, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, CAUCHE, GOUBET, BARLET, PION, DUMOND, BARRIER, PONS, MAMASSIAN, PISTILLI, CHARMATE, FUGIER, DUPUIS, SARSELLI, ROSAIN, BOUVARD, ROLLO, CARBONARO, CHAPELON, MALFILATRE, KALITA, RENARD, RIBES, GIMENEZ, LATHUILIERE, MIHOUBI, ALFANDARI

Membres excusés : Mmes GUERINOT (pouvoir à M. BARRIER), BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE)

La Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, dans le cadre de ses orientations relative à la bonne gestion des deniers publics et au développement d'actions culturelles, sportives, éducatives et sociales, a recours à des partenariats privés. Ceux-ci prennent la forme de mécénats et de parrainages.

Le mécénat se définit comme un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Ce dispositif est prévu notamment par l'article 238 bis du Code général des impôts.

Le parrainage – ou sponsoring – se définit comme un soutien matériel apporté à une manifestation, une personne à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct, principalement en notoriété au regard du rayonnement des actions ou des évènements portés par la Ville.

Des partenariats sous forme de parrainage ou de mécénat ont cours chaque année notamment pour l'organisation du Trail de l'Aqueduc et la saison culturelle.

Le Conseil Municipal sera informé de la participation apportée par des mécènes et des sponsors.

Des conventions types relatives au mécénat et au partenariat sont annexées au présent rapport.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

– APPROUVER la délibération cadre de délégation de signature des mécénats et des parrainages.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération cadre de délégation de signature des mécénats et des parrainages.

Avis favorable de la commission Institutions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : conventions types

Pour copie conforme,
Le Maire,

Bruno JACOLIN

MAIRIE DE Ste-FOY-LES-LYON (Rhône)

Publié en ligne le 6 mai 2026